Département du Pas-de-Calais Arrondissement d' ARRAS Canton de BAPAUME Commune de **METZ-EN-COUTURE**

tél: 03.21.48.31.75

mairie.metzencouture@orange.

fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016 à 18 HEURES 30

<u>Convocation</u>: 07/04/2016 <u>Affichage</u>: 07/04/2016

L'an deux mille seize, le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisse, Maire <u>Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :</u>

Mr Michel Lalisse - Mme Chrystèle Lectez - Mr. Lionel Delsaut - Mr Thierry Fontaine - Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant - Mme Obry Corinne - Mme Lucette Cathelain.

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel- Mr Jean-Luc Capon. Mr Frédéric Gérard.

Etaient absents: Mme Laetitia Chatelain, M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1-le compte-rendu du 23 mars 2016 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

2- les comptes administratifs 2015 du service des eaux et de la commune :

A l'unanimité des présents, les membres acceptent les comptes 2015. La clôture du compte administratif 2015 du service des eaux s'élève à + 4706.98 €. La clôture du compte administratif de la commune pour 2015 s'élève à + 44 215.62€.

3-les budgets 2016 :

Le budget du service des eaux

Monsieur le Maire avec les membres de la commission des finances qui s'est réunie le 11 avril 2016 proposent le budget du service des eaux équilibré en recette et en dépenses à :

- 195 799 € en section de fonctionnement
- 140 649 € en section d'investissement

Après discussion, les membres délibèrent sur la section de fonctionnement :

A l'unanimité des présents, la part communale du prix de l'eau est portée de 1.45€ à 1.60€ pour l'année 2016.

Le tarif de location du compteur est porté de 7€ à 10€ par an.

Les taxes de prélèvement et de pollution sont imposées par l'agence de l'eau et sont identiques à 2015, soit :

- 0.388€/m3 pour le taxe de pollution
- 0.04026€/m3 pour la taxe de prélèvement

A l'unanimité des présents, les frais de personnel communal mis à disposition du service des eaux sont convenus à hauteur de 6000 €. Ils sont justifiés par une plus grande implication du personnel dans la gestion de ce service et par de nombreuses interventions sur le réseau de façon à améliorer son taux de rendement.

Après discussion, les membres délibèrent sur la section d'investissement :

A l'unanimité des présents, les travaux suivants sont retenus :

- -étude diagnostique du réseau d'eau potable, activation du PPC au titre de l'année 2016
- -installation d'une télégestion de type SOFREL S530 au château d'eau par l'entreprise Véolia pour un montant de 4955€ compris la pose d'une sonde de niveau dans la cuve du réservoir et d'une alarme anti intrusion
- -un programme de remplacement de compteurs posés à l'origine en 1974 sera activé au cours de l'année.

A l'unanimité des présents, le budget du service de l'eau est voté

Le budget 2016 de la commune :

M. le Maire et les membres de la Commission des finances proposent d'équilibrer le budget communal à

- 463 997 € en section de fonctionnement

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la baisse des dotations de l'état d'environ 9% par rapport à 2015.

Les taxes :

Mr le Maire rappelle les taux 2015 des 3 taxes que les membres du Conseil municipal peuvent modifier

- 8.47% pour la taxe d'habitation

- 13.96% pour la taxe du foncier bâti

- 45.42% pour la taxe du foncier non bâti

Le montant de la base transmis par les services fiscaux pour le calcul du produit fiscal nous est imposé.

Le montant de cette assiette a subi une augmentation de 2.1%

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres décident de ne pas augmenter les taxes compte tenu que le montant de la base décidé par l'Etat a déjà subi une augmentation

Pour l'année 2016, les taux restent fixés à :

- 8.47% pour la taxe d'habitation

- 13.96% pour la taxe du foncier bâti

- 45.42% pour la taxe du foncier non bâti

Les subventions 2015 versées aux associations se décomposaient comme telles :

- 225€ pour la coopérative scolaire

- 230€ pour l'Association Sportive »Les Ecureuils »

- 424.43€ pour le club des 4 saisons

- 115 € pour l' Association ST Jean Bosco

- 120€ pour l'Association Flash Dance

- 23€ pour la médiathèque de Croisilles.

Après discussion et délibération à l'unanimité des présents, les membres décident de porter la subvention du club des 4 saisons à 376€ et de supprimer la subvention versée à la médiathèque de croisilles.

Avec une abstention et 11 voix pour, la subvention versée à l'Association Flash Dance est portée à 200€

(Mr Risso n'a pas participé au vote).

Les fournitures scolaires :

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commune verse 45€ par enfant inscrit à l'école communale pour l'achat de fournitures scolaires.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres décident de ne pas augmenter la participation aux fournitures scolaires basée sur un effectif de 80 élèves à la rentrée 2016 et prévoient un budget 1000€ pour l'achat des livres scolaires suite au changement du programme scolaire.

Les tarifs cantine-garderie :

A l'unanimité des présents, les tarifs ne changent pas, cependant une réflexion sera portée sur une éventuelle évolution de ceux-ci pour la rentrée de septembre 2016.

Chaque conseiller est invité à se renseigner sur ce que coûtent les services cantine garderie dans les autres écoles du secteur.

242 953€ en dépenses et recettes d'investissement

Mr le Maire rappelle les travaux envisagés cette année :

*Remplacement des huisseries à l'école Jules Ferry

2 devis concurentiels avec l'entreprise Garçon et l'entreprise Sipose avec un écart de 3095€. A l'unanimité des présents, l'entreprise Sipose est retenue pour un montant de 43 989 HT. La version portail alu est retenu pour le préau du bas.

*Travaux d'étanchéité du clocher de l'église

A l'unanimité des présents, l'entreprise Lequette est retenue pour un montant de 4214€ HT

- *réfection des entrées des chemins d'Equancourt et de Villers
- *remplacement de la chaudière de l'école
- *mise en place d'une structure en bois pour les enfants sur la place d'Halifax avec la participation financière du FALEP.
- *protection incendie : mise en place d'un poteau bleu
- *la création de 2 places handicapés sera revue en fin d'année

La pérennisation de la boulangerie est actuellement à l'étude avec la Communauté de Communes du Sud Artois qui a intégré en son sein la compétence développement économique de l'artisanat et du commerce.

A l'unanimité des présents, le budget de la commune est voté.

5-Questions diverses:

L'avenir de la Poste :

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Poste fermera son bureau en 2016 et propose à la commune soit la mise en place d'une agence postale communale ou l'installation d'une poste relais chez un commerçant.

A l'unanimité des présents, les membres décident de ne pas s'opposer à la fermeture du bureau de poste fin 2016, émettent à l'unanimité un avis favorable pour un projet d'organisation d'un relais poste « commerçant ».

La mairie informera les commerçants de la commune de la possibilité de se porter candidat pour accueillir un relais poste en leur commerce.

Les CUI:

Mr le Maire informe les membres sur la recherche de 2 à 3 personnels en Contrats aidés, remplacement de Mme Guincestre dont le contrat ne sera pas renouvelé et pour pallier à l'absence de Mr Brissez actuellement en arrêt maladie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 25 mai 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 22h00.